

- **Nom**  
Thillaye
- **Prénom**  
Sabine
- **Adresse**  
175 bis boulevard Charles de Gaulle 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
- **Raison sociale**  
Députée d'Indre-et-Loire et présidente de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale

### **Informations pratiques**

- **Intitulé de l'activité**  
La mobilité européenne des apprentis
- **Description de l'activité**  
En 2017, seuls 6 800 apprentis français ont profité d'une bourse Erasmus, contre 44 000 étudiants. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ambitionne de doubler le nombre d'apprentis bénéficiant de ce programme d'ici la rentrée 2022. L'apprentissage est une voie d'excellence qui mérite d'être encouragée et la mobilité européenne est une opportunité pour les jeunes en formation professionnelle et pour les entreprises, car elle est un levier décisif en matière d'intégration et d'emploi.  
  
Pour parler de ce projet d'un « Erasmus des apprentis », la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire et Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire et présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, organisent une Consultation citoyenne sur l'Europe avec comme invité, Jean Arthuis, député européen, auteur du rapport "Erasmus pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe". Cette consultation citoyenne donne la parole aux apprentis des Centres de Formation des Apprentis (CFA) d'Indre-et-Loire, à leurs formateurs et à leurs maîtres d'apprentissage afin de bénéficier de leurs retours d'expérience et de recueillir leurs attentes et propositions pour soutenir et faciliter la mobilité des apprentis dans l'Union européenne.
- **Date et heure**  
Vendredi 19 octobre 2018 de 14h à 16h

- **Lieu**  
Amphithéâtre du Campus des métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire - 7 Rue Joseph Cugnot, 37300 Joué-lès-Tours
- **Nombre de participants**  
150
- **Catégories de publics présents**  
Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, responsables mobilité de CFA
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**  
Jean Arthuis, député européen, auteur du rapport "Erasmus pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe", Gérard Bobier, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire, Benjamin Déchelle, directeur du Campus des métiers d'Indre-et-Loire, Cindy Fontenne, référente mobilité Les Compagnons du Devoir à Tours, Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire

## Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**  
La mobilité européenne des apprentis : Erasmus+, mobilité longue, reconnaissance des acquis de la mobilité, apprentissage des langues étrangères, financements, référents mobilité, jumelages entre CFA.
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**  
1) Inscrire la mobilité longue dans le cadre de la formation et assurer la reconnaissance des acquis de la mobilité

Expliquer ses compétences à l'étranger ou valider les compétences acquises durant une mobilité constituent un des obstacles majeurs à la mobilité longue dans le cadre d'un apprentissage. Il s'agirait donc d'inscrire la mobilité longue dans la durée de formation, ce qui permettrait de valider les compétences acquises durant le séjour.

Un apprenti parti en Italie pour une mobilité courte explique qu'il n'a pu qu'observer le travail de l'entreprise dans laquelle il se trouvait car "il y avait un problème de confiance en mes compétences et ma formation : personne ne savait vraiment ce que je savais faire". Une apprentie qui s'apprête à partir en mobilité longue post-apprentissage s'interroge : "Comment s'assurer que le maître de stage sera bon ? Comment s'assurer que ce qu'on apprendra en mobilité correspondra aux critères d'examen en France ?". D'autant plus que les entreprises peuvent aussi être réticentes à

accepter un apprenti étranger, qui ne parle pas leur langue et sans cadre pour évaluer leurs compétences. Le cas d'une apprentie en peinture partie 6 mois au Danemark est révélateur : à son retour de mobilité, l'étudiante a perdu confiance et ne s'est pas présentée à l'examen craignant ne pas avoir acquis les compétences nécessaires pour le passer.

Ainsi, la mise en place d'un cadre d'évaluation et de certification des compétences acquises au cours d'une mobilité, afin qu'elles soient reconnues par l'autorité académique qui délivre le diplôme à l'issue de la mobilité, est aujourd'hui une priorité. Cela suppose notamment des conventions de jumelages entre CFA fondées sur une charte de qualité qui définit le parcours d'acquisition des compétences au cours de la mobilité ainsi que la procédure et les outils d'évaluation et de certification.

## 2) Le rôle clef des référents mobilité et des jumelages entre CFA

Ce premier obstacle à la mobilité met en lumière la nécessité d'établir une relation de confiance entre les différents acteurs qui encadrent les échanges. Pour créer de la confiance entre les CFA, dans un cadre marqué par des législations sur l'apprentissage qui diffèrent d'un pays à l'autre, il faut des référents mobilité dans chaque CFA, qui développent des relations de confiance avec leurs partenaires étrangers afin de s'assurer que les objectifs et les modalités de la mobilité sont bien compris de part et d'autre.

Cette étroite collaboration entre CFA, qui peut prendre la forme de jumelages, est nécessaire au développement de la mobilité. Elle suppose un important travail en amont d'identification et de mise en relation de CFA qui forment à des métiers équivalents. La question est ainsi posée de la mise en place d'un dispositif commun pour faciliter ce travail de mise en relation de partenaires ?

## 3) La barrière de la langue : améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères dans les filières en apprentissage

Les apprentis sont nombreux à partager leurs difficultés à communiquer lors de leur mobilité. La barrière de la langue est un obstacle " impressionnant ", difficile à gérer, en particulier dans un contexte professionnel. "Avec 20 heures d'allemand avant de partir et 2 heures d'anglais par semaine on ne peut pas faire grand-chose". Et pour cause, "l'anglais est une matière bonus pour certains, à raison de 2 heures, une semaine par mois".

Il faut plus de cours de langue, aux contenus mieux adaptés : favoriser l'oral plus que l'écrit, mettre l'accent sur le langage utile, c'est-à-dire le langage du métier, revoir les supports de cours officiels qui ne sont pas toujours adaptés à des situations professionnelles.

## 4) La mobilité des jeunes, une priorité à inscrire à l'agenda politique européen

La mobilité des jeunes ne peut être une préoccupation nationale. Elle doit être partagée par l'ensemble des États membres. L'emploi des jeunes en Europe doit, à ce titre, être une priorité à inscrire à l'agenda des Conseils européens des ministres de l'Éducation et du Travail. Un débat politique doit être engagé pour réfléchir à la nécessité de faire converger les législations nationales afin que l'addition de ces dernières ne constitue pas un obstacle à la mobilité.

5) Il faut sensibiliser les entreprises aux atouts d'une mobilité, tant entrante que sortante, afin de veiller à la réciprocité totale des échanges. Il y a aujourd'hui encore beaucoup de réticences à la mobilité de la part des entreprises, bien que certains freins, notamment juridiques et financiers, aient été levés au niveau national, dans le cadre de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel dont les participants attendent désormais les décrets d'application.

6) Il faut également assurer l'équivalence et la reconnaissance des diplômes, afin de permettre à un apprenti diplômé qui souhaiterait exercer à l'étranger de faire valoir son diplôme et de faciliter son insertion professionnelle.

7) Le programme Erasmus+

Il n'y a aujourd'hui pas autant de places pour partir en mobilité que de demandes. Une demande sur deux n'est pas satisfaite. Plusieurs raisons sont identifiées. D'une part, les CFA déposent leurs demandes de bourses Erasmus avant le 31 janvier. Or, la décision de partir en mobilité se fait souvent en cours d'année. L'enjeu est de mettre en adéquation le moment où les CFA sollicitent leurs enveloppes de bourses et le moment où les apprentis se décident effectivement à partir. En outre, le niveau des crédits Erasmus est aujourd'hui insuffisant pour répondre à l'ensemble des demandes de bourses. Cela crée une certaine frustration. Enfin, de nombreux établissements qui font leur demande de bourses auprès de l'agence Erasmus voient leurs dossiers rejetés sur la base de critères qui semblent aléatoires.

8) Les apprentis regrettent également le faible choix de pays qui leur est proposé pour effectuer une mobilité. Une offre limitée, que le Brexit vient accentuer en remettant en cause toutes les mobilités en Angleterre. Ils interrogent également la possibilité de pouvoir effectuer une mobilité hors UE, ce qu'Erasmus permet dans le cadre de l'enseignement supérieur. Une dimension planétaire qui serait d'autant plus pertinente pour les territoires périphériques (DOM-ROM).

9) Ouvrir la possibilité d'effectuer une mobilité européenne à tous les niveaux de diplôme et de qualification

10) Il faut également favoriser la mobilité et les échanges de professeurs

11) La mobilité doit être reconnue comme une priorité par les organismes de financement de l'apprentissage.

- **Pistes de proposition formulées**  
Cf. section précédente